

Aménagements règlementaires du Trophée National Lucien-ZINS 2017

1. Engagements via extranat

Les nageurs qualifiés seront pré-engagés sur extraNat au Trophée Lucien-ZINS. Il sera possible de s'engager parmi TOUTES les épreuves nagées lors du NATATHLON dans la limite de :

- 6 épreuves pour les filles 11 ans et garçons 12 ans ;
- 8 épreuves pour les filles 12 ans et garçons 13 ans ;
- 10 épreuves pour les filles 13 ans et garçons 14 ans.

Le choix des courses ne se limite pas aux courses retenues pour établir le classement, mais il sera impossible de s'engager sur une épreuve qui n'aura pas été disputée lors du Natathlon.

Exemple:

Oriane, 12 ans, est 32° au classement du Natathlon. Les courses où elle marque le maximum de points sont les 50, 100, 200, 400 et 800 m NL + les 50, 100 et 200 m brasse. Elle n'a pas du tout nagé le 200 4N, <u>elle ne pourra pas s'y inscrire</u>. Mais elle pourra choisir de nager le 50 m papillon, épreuve qui fait partie des courses qu'elle a disputées lors du Natathlon.

Engagements à envoyer à natation@ffnatation.fr

Les nageurs non retenus au titre des rangs sur le classement national du natathlon, mais classés dans les 3 premiers des rankings nationaux de la saison arrêtés au 28 mai 2017 de chaque catégorie sur une épreuve de 50 m ont la possibilité de s'engager au TLZ dans la limite du nombre maximal d'épreuves par année d'âge :

1- sur les 50 m ou ils figurent dans les 3 premiers des rankings nationaux de leur année d'âge de la saison en cours arrêtés au 28 mai 2017.

2- sur les épreuves qu'ils ont nagées sur les plots du natathlon Jeunes.

Ces engagements sont à envoyer à <u>natation@ffnatation.fr</u>

Récompenses

Les huit premiers du classement national du natathlon par année d'âge seront mis à l'honneur (48 récompensés au total), lors d'une cérémonie qui se tiendra lors de la première journée TLZ.

Le premier de chaque épreuve par année d'âge sera récompensé.

Une cérémonie aura lieu en fin de compétition pour récompenser le club vainqueur du Trophée et lui remettre le Trophée Lucien-ZINS.

<u>NB</u> : Il n'y aura pas de classement général à l'issue du Trophée Lucien-ZINS et, de fait, pas de récompenses associées au cumul des points marqués.

Il n'y a donc aucun caractère obligatoire à engager les nageurs sur le nombre maximal de courses autorisées.